

**Appel à candidatures
Professeur invité**

**COMPTABILITÉ FINANCIÈRE AVANCÉE
(PARTIE THEORIQUE - 30H)**

Cycle /année	Bac intermédiaire
Cursus concernés	Bachelier ingénieur commercial Bachelier gestion de l'entreprise
Obligatoire ou optionnel	Obligatoire
Volume horaire	60 h (30 h théorie + 30h TP)
Crédits ECTS	5
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Quadrimestre	1er quadrimestre

Environnement de travail

ICHEC Brussels Management School s'inscrit dans la tradition des grandes écoles de management et propose plusieurs programmes de formation en gestion : en cours du jour ou du soir, en formation initiale ou continue. L'ICHEC dispense un **enseignement de type long et de niveau universitaire** ; elle forme ses étudiants à devenir des managers responsables et ouverts au monde. Son identité se définit par une **vision, une mission et des valeurs** <https://www.ichec.be/fr/pourquoi-lichec>.

L'ICHEC est un département de la Haute Ecole « ICHEC-ECAM-ISFSC ».

La personne recrutée fera partie du groupe-matière « Expertise comptable et révisorat »

Description du poste

L'ICHEC recrute un.e chargé.e de cours pour le cours de Comptabilité Financière avancée, partie théorie, en 2ème année de bachelier. Le cours est dispensé au 1^{er} quadrimestre. Il consiste en des cours ex-cathedra en grand auditoire.

Le/la candidat.e sera amené.e à :

- Construire ou mettre à jour le cours et à le dispenser aux étudiants (2h par semaine, grands groupes).
- Coordonner les contenus du cours théorie et les travaux pratiques avec les assistants. Les travaux pratiques (TP) sont assurés par les maitres-assistants.
- Evaluer les étudiants au cours de 2 sessions d'examens (en janvier et en août).

Par ailleurs, le candidat.e sera amené.e à superviser des travaux de fin d'étude d'étudiants en Master et/ou à participer à des jurys de mémoires dans le cadre de ses domaines de compétences.

Objectifs généraux¹

L'Unité d'enseignement (UE) Comptabilité financière avancée doit permettre aux étudiant(e)s **d'exposer et d'utiliser** le raisonnement et les techniques spécifiques de la gestion comptable des sociétés conformément aux obligations légales en vigueur.

¹Les attributions sont fixées annuellement par la direction et sont dès lors susceptibles d'évoluer en fonction des programmes d'études ou d'autres éléments contextuels.

La tenue d'une comptabilité régulière est non seulement une **obligation légale incontournable** pour toutes les entreprises mais aussi un outil de gestion intéressant. Dès lors, toute formation à la gestion se doit d'intégrer un enseignement comptable approfondi.

L'UE utilise les techniques de la comptabilité générale tout en montrant comment la gestion comptable est influencée par le Code des Sociétés et des associations et l'arrêté royal portant exécution de ce Code ainsi que par certaines dispositions du Droit Fiscal.

L'UE de Comptabilité financière avancée s'appuie sur l'UE Comptabilité financière (B1), qui est dès lors un prérequis. Sont supposés acquis :

- Les principes de base de la comptabilité générale et les enregistrements des opérations comptables
- La présentation des états comptables de synthèse : bilan et compte de résultats
- Les opérations courantes et les opérations de fin d'exercice

Objectifs spécifiques en termes de savoirs

À l'issue de l'UE l'étudiant(e) doit être capable :

- de **définir** et **d'enregistrer** toutes les opérations comptables spécifiques aux sociétés,
- **d'expliquer** et **d'utiliser** les conventions relatives aux écritures comptables des sociétés (libérations du minimum légal à la constitution, répartition bénéficiaire, ...),
- de **justifier** toute écriture comptable au regard des principes de la (des) législation(s) en vigueur,
- **d'exprimer** les pièces justificatives d'une société en écritures et en informations dans le bilan et le compte de résultats,
- **d'expliquer** l'imputation comptable relative à chaque pièce justificative.

Objectifs en termes de savoir-faire

L'UE Comptabilité financière avancée doit permettre :

- de **tenir la comptabilité** d'une société (plan comptable, livre journal, grand livre, livre d'inventaire, comptes annuels) depuis sa création jusqu'à sa dissolution,
- **d'établir** et de **justifier** les liens entre la gestion d'une société et ses choix comptables,
- **d'expliquer pourquoi** et comment l'organisation de la comptabilité répond aux obligations légales,
- de **pouvoir remplir les annexes des comptes annuels en lien avec les chapitres vus, de les analyser et de les interpréter.**

Démarche pédagogique

Type d'enseignement : Le cours théorique se donne sous forme d'exposés ex-cathedra (2h/semaine). Il est complété par des séances de travaux pratiques (2h /semaine).

L'organisation comptable est présentée au départ d'exemples tirés de la pratique. Les opérations plus complexes sont abordées progressivement et, toujours, en s'appuyant sur des cas réels. Il est constamment fait référence aux dispositions légales applicables à chaque matière envisagée.

Les aspects théoriques sont ensuite illustrés par des exercices visant à appliquer les écritures, techniques et concepts vus lors des exposés magistraux.

Contenu du cours

Les opérations relatives au capital des sociétés :

- la constitution,
- l'augmentation du capital,
- la réduction du capital,
- la liquidation,
- les fusions de sociétés.

Les opérations spécifiques à la gestion des sociétés :

- l'affectation du résultat,
- les plus-values de réévaluation,
- les emprunts obligataires,
- les impôts différés,
- les liaisons financières inter-sociétés,
- le leasing

Bibliographie

Code des sociétés et associations et son arrêté royal d'exécution

La comptabilité Financière à votre portée. De l'initiation à la maîtrise, 2 Tomes, par N. Descendre et A. Gomez, Editions Kluwer, Dernière Edition.

Profil souhaité

Titres requis :

Le candidat ou la candidate :

- Est titulaire d'un doctorat en Sciences de Gestion, d'un Master en Gestion de l'entreprise/en Ingénieur commercial ou équivalent.

Compétences en matière d'enseignement :

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et interdisciplinaires et s'impliquer dans leur construction.
- Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir relatif à sa discipline.
- Actualiser ses connaissances et ses pratiques.
- Porter un regard réflexif, éthique et interdisciplinaire sur ses connaissances scientifiques et son enseignement.
- Travailler en équipe pluridisciplinaire en partageant la responsabilité collective de la formation.
- Disposer d'aptitudes pédagogiques :
- Planifier le cours et concevoir des dispositifs d'enseignement.
- Construire avec les étudiants un contexte relationnel propice à l'apprentissage.
- Utiliser les outils d'évaluation adaptés à l'enseignement dispensé et promouvoir la réussite des étudiants.
- Ancrer les contenus et les démarches dans la réalité professionnelle visée par la formation.

Compétences linguistiques :

- Maîtrise le français

Atouts :

- Dispose d'une expérience professionnelle ou de recherche dans le domaine de la comptabilité ;
- A un intérêt marqué pour l'enseignement ;
- Maîtrise les outils informatiques usuels (suite Microsoft Office)
- Dispose d'aptitudes pédagogiques et se sent capable de communiquer oralement avec des

Conditions de travail

- Fonction : Professeur-invité (F/H/X)
- Volume de la charge : 30h
- Entrée en fonction : à partir du septembre 2023
- Le profil du candidat déterminera le type de contrat (personnel employé/personnel statutaire) ou de convention (statut indépendant), compte-tenu de l'expérience valorisable
- Rémunération barémisée ou, le cas échéant, rétribution selon un tarif horaire de 100€/heure de cours.
- Lieu de travail : sur le site d'Anjou ; des déplacements sur le campus de Montgomery (Bruxelles) sont toutefois possibles.

Dépôts des candidatures

Les candidatures sont à adresser à Monsieur Honoré Sebahire, selon les modalités suivantes :

- Un curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation
- Date limite de dépôt : 30 mai 2023
- Par courrier électronique : honore.sebahire@ichec.be

Politique d'égalité des chances

La Haute Ecole « ICHEC-ECAM-ISFSC » a adopté le « Gender Equality Plan » dont l'ICHEC est pleinement partie prenante : <https://www.ichec.be/fr/pourquoi-lichec>.

La politique de gestion du personnel de l'ICHEC repose sur la diversité et l'égalité des chances. Les candidats sont engagés en fonction de leurs compétences, indépendamment de leur âge, leur genre, leur orientation sexuelle, leur origine, leur nationalité, leurs convictions ou de leur handicap.

Vous souhaitez bénéficier d'aménagements raisonnables dans le cadre de la procédure de sélection en raison d'un handicap, d'un trouble ou d'une maladie ? N'hésitez pas à prendre contact avec M. Honoré Sebahire (honore.sebahire@ichec.be) et soyez assuré/assurée de la confidentialité de cette information.